



Bureau syndical du
09 septembre 2021

DELIBERATION N° 2021-09-066
Demande de subvention
Plan Compostage 2021- 2024

Nombre de membres 25			L'an deux mille vingt et un, le neuf septembre, à dix heures trente, le bureau syndical régulièrement convoqué, le trois septembre par le Président s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Georges GIANNI, Président de séance Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
16	11	11	
<p>Présents : Georges GIANNI, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, MARIOTTI Marie-Thérèse, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne.</p> <p>En visio-conférence MICHELETTI Vincent</p>			
<p>Absents : GUIDONI Pierre, NEGRONI Jérôme, LACOMBE Xavier, MARCHETTI François-Marie et BRUZI Benoît.</p>			
<p>Certifié exécutoire,</p> <p>après transmission en Préfecture le : 10/09/2021 et de la publication de l'acte le: 10/09/2021</p> <div style="text-align: right;">   <p>Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint Vincent ANDREI</p> </div>			

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20210909-2019-09-066-DE
 Date de télétransmission : 10/09/2021
 Date de réception préfecture : 10/09/2021

Madame Marie-Thérèse MARIOTTI, Vice-Présidente expose,

Depuis 2009, le SYVADEC met en œuvre, avec ses collectivités membres, le Plan Compostage régional sur l'ensemble de son territoire.

La loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV), votée le 17 août 2015 puis complétée par le Paquet Economie circulaire votée par l'Union Européenne en 2018, fixe un objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023

Afin de répondre aux objectifs nationaux de généralisation du tri à la source des biodéchets, le SYVADEC souhaite poursuivre le déploiement de son programme de gestion de proximité des biodéchets.

Le Plan Compostage 2021-2024 comprend :

- la fourniture de matériel adapté aux problématiques des territoires ;
- la communication renforcée avec une campagne régionale par an et des événements tout au long de l'année ;
- la formation des référents biodéchets (guides et maitres composteurs).

Le suivi régional du dispositif avec la mise en place de nouveaux outils d'évaluation : foyer témoin pour estimer finement les biodéchets détournés, enquête d'utilisation des composteurs ;

Le budget prévisionnel pour cette opération est de 1.200.000 € HT : 1.100.000€ pour le matériel et les outils de suivi et évaluation ; 100.000€ pour la communication et la formation.

Le Plan de financement de cette nouvelle phase est établi selon :

- un taux de 70 % pour les acquisitions de matériel soit 770.000 €, le solde 330.000 € auxquels s'ajoutent la TVA reste à la charge du Syvadec
- un taux de 50 % pour la communication et la formation soit 50.000 €, le solde 50.000 € reste à la charge du Syvadec

Il sera demandé aux membres du bureau de bien vouloir approuver le présent plan de financement et autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à déposer un dossier de demande financement au meilleur taux possible de l'opération auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec sur fonds propres

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et 5711-1,

VU la délibération 2020-08-056 du 18 août 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Considérant les obligations réglementaires de tri à la source dont e compostage est une des solutions

Considérant la nécessité d'obtenir le cofinancement pour cette opération ayant une incidence en fonctionnement et investissement, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé Madame Marie-Thérèse MARIOTTI, Vice-Présidente

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20210909-2019-09-066-DE Date de télétransmission : 10/09/2021 Date de réception préfecture : 10/09/2021
--

A l'unanimité :

Donne acte au rapporteur des explications entendues,

- Approuve le plan de financement pour le Plan Compostage 2021-2024 pour le volet acquisition de matériel et animation

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une demande de subvention au meilleur taux possible auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec

- Autorise, Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Don-Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la collectivité territoriale de Corse et de l'Office de l'Environnement de la Corse. Elle sera également publiée sur le site internet de la collectivité territoriale de Corse et de l'Office de l'Environnement de la Corse. Elle sera publiée au Journal Officiel de la République Française.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20210909-2019-09-066-DE

Date de récépissé en préfecture : 10/09/2021
Date de réception en préfecture : 10/09/2021